



Club nautique du lac Brome (« CNLB » ou « Club »)

Règlements du Club

Révisé : février 2024

Sûreté et Sécurité:

1. Les heures d'ouverture du Club sont de 7 h à 22 h. Il est interdit d'être sur place en dehors de ces heures. Les membres sont avisés que le personnel n'est pas nécessairement présent en tout temps pendant les heures d'ouverture du Club, ce qui peut limiter l'accès à certaines installations du Club.
2. Il est interdit de nager en dehors des heures de clarté. La baignade est à vos propres risques lorsqu'il n'y a pas de sauveteur en service. Les gilets de sauvetage doivent être portés à l'extérieur de la zone de baignade désignée.
3. Les enfants de moins de 14 ans doivent être accompagnés d'un adulte dans la zone de baignade et/ou sur les quais lorsqu'il n'y a pas de sauveteur en service.
4. L'équipement nautique du club (voiliers, planches à pagaie, kayaks, canots, etc.) ne peut être utilisé que lorsqu'il y a du personnel qualifié en bateau de sécurité en service. Lors de l'utilisation de l'équipement aquatique du Club, les membres et les invités doivent porter des gilets de sauvetage et des sifflets. L'équipement nautique personnelle mis à l'eau à partir de la propriété du Club doit être équipé conformément à la loi (<https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/se-preparer-utiliser-son-embarcation/entretien-embarcation-plaisance>). Les membres sont responsables de retourner tout l'équipement du Club qu'ils utilisent à leur lieu d'entreposage désigné.
5. Les membres doivent signaler les dangers ou les préoccupations en matière de sécurité à un gérant de club.
6. Les membres doivent fermer et verrouiller de nouveau toutes les portes, barrières et clôtures à mailles losangées verrouillées après utilisation.
7. Les membres sont encouragés à faire preuve de diligence raisonnable en observant les comportements suspects et en les signalant aux autorités compétentes.

Conduite

1. Les membres et les invités doivent faire preuve du plus grand respect et de la plus grande courtoisie envers leurs collègues membres, invités et employé(e)s du Club.
2. Les membres ou les invités qui enfreignent les règlements du Club ou qui se comportent de façon inappropriée peuvent être priés de s'abstenir. Veuillez consulter le Code de Conduite des membres pour plus de détails – Les membres et les invités doivent accepter de respecter ce Code.
3. Le comportement inconvenant d'un membre peut faire l'objet d'une enquête et d'une action possible de la part du Conseil d'administration.

Dommmages

1. Les membres sont responsables de leur conduite et de celle de leurs invités.
2. L'usage abusif ou la conduite causant des dommages à l'équipement ou aux biens du Club, par un membre ou son invité, est la responsabilité de ce membre. L'évaluation des dommages sera établie par le conseil d'administration.

Communications

Les demandes, suggestions ou plaintes doivent être adressées par écrit à un gérant du club ou au directeur général. Veuillez fournir les coordonnées et une signature pour justifier une réponse. Les demandes, suggestions ou réclamations anonymes seront acceptées mais pourront donner lieu à aucune action du Club. Le CNLB est membre de Voile Québec et, à ce titre, les membres et les invités peuvent également choisir de diriger leurs plaintes à l'externe par l'intermédiaire du service « Je porte plainte » ([Alias \(alias-solution.com\)](https://alias-solution.com)), à des fins de médiation externe.

Invités

1. Les invités doivent être accompagnés par leur ou leurs membres parrains à leur première arrivée au Club et doivent signer le registre des invités situé dans le bureau administratif chaque jour où ils sont sur la propriété du Club.
2. Tous les frais d'invité seront portés au compte du membre.
3. Chaque invité peut visiter le Club pendant un maximum de sept jours, du 10 juillet au 6 août, ou jusqu'à 14 jours à l'extérieur de cette période. Aucune personne qui a déjà été suspendue ou expulsée ne peut être présentée comme un invité.
4. Les invités n'ont pas le droit de signer pour facturer des achats à un compte de Membre.

Tabagisme, alcool, cannabis, substances illicites

1. Il est strictement interdit de fumer, de vapoter et de consommer du cannabis ou des substances illicites sur la propriété du Club. Cela comprend l'aire de stationnement, les quais, l'eau environnante et en utilisant l'équipement du Club.
2. La consommation ou la possession de boissons alcoolisées sur la propriété du Club est limitée aux membres et à leurs invités âgés de dix-huit ans et plus. La modération est fortement encouragée. Les membres ou les invités présentant des signes d'intoxication peuvent être invités à remettre leurs clés de voiture à un employé et à quitter les lieux par d'autres moyens. Les membres ou invités présentant un comportement perturbateur sous l'influence de l'alcool ou d'autres substances soupçonnées seront priés de quitter les lieux.
3. La consommation d'alcool par les membres ou leurs invités n'est autorisée qu'après 16h00 en semaine et après 12h00 le week-end et ne peut être consommée que lorsqu'elle est également accompagnée de la consommation de nourriture.
4. L'utilisation de l'équipement aquatique du Club sous l'influence de l'alcool, du cannabis ou d'autres substances illicites est strictement interdite. Le personnel du Club se réserve le droit de refuser l'accès aux équipements aquatiques du Club à tout membre ou invité présentant des signes d'affaiblissement des facultés.
5. Les employés ne sont pas autorisés à posséder ou à consommer des boissons alcoolisées sur la propriété du Club.

6. Les bouteilles d'alcool vides (bière, vin ou autre) ne doivent pas être laissées sur la propriété du Club; elles doivent être retirées des locaux du Club ou déposées dans les récipients de recyclage appropriés.

Propreté

1. Les déchets et les matières recyclables doivent être déposés dans les contenants appropriés.
2. Les membres doivent garder leurs casiers, les quais et les locaux du Club propres et en ordre.

Accès Internet

Le téléchargement ou la visualisation de contenu pornographique ou autre contenu violent ou inapproprié sur la propriété est strictement interdit.

Chiens et autres animaux de compagnie

Les chiens et autres animaux de compagnie ne sont pas autorisés sur le club, à l'exception des animaux d'assistance. Les animaux d'assistance ne sont pas autorisés dans la zone de baignade ou dans les zones désignées pour la préparation et le service de la nourriture. Les membres ou les invités avec un animal d'assistance doivent nettoyer après leur animal et sont responsables de leur comportement envers les autres.

Stationnement

1. Les membres qui souhaitent utiliser le stationnement du Club doivent se procurer un autocollant de stationnement au bureau.
2. Les membres doivent stationner dans les zones désignées seulement (lorsqu'ils sont délimitées, il est strictement interdit de stationner sur l'herbe).
3. En raison du nombre limité de places de stationnement disponibles, les membres sont priés de se limiter à une voiture par famille. Les gros véhicules (camionnettes, gros VUS, etc.) doivent stationner le long de la limite des arbres.
4. Les membres sont tenus de respecter la signalisation et les directives des employés quant à la circulation et à toute autre limite de stationnement.
5. Le Club n'est pas responsable du vol ou des dommages aux véhicules stationnés.
6. Il est interdit de stationner devant les barrières du zone catamaran et de l'aire de navigation. L'accès temporaire est permis pour le chargement et le déchargement des bateaux.
7. Les membres qui enfreignent les règles de stationnement peuvent perdre leurs privilèges de stationnement.

Publicité et utilisation commerciale

1. Les locaux du Club ne doivent pas être utilisés à des fins commerciales. Les enseignes commerciales indiquant « À vendre » sur les bateaux ou l'équipement des membres ne sont pas autorisées.
2. La documentation ou les avis publicitaires sont permis à titre exceptionnel seulement et doivent être envoyés au bureau d'administration pour approbation avant d'être affichés.

Achats

1. Tous les achats au Club doivent être effectués sur le système P.O.S. (Point de vente).
2. La présence et la signature du membre sont requises pour toutes les transactions.
3. Les achats des membres ou des invités peuvent être effectués par carte de débit, Visa ou MasterCard.
4. Il est interdit de verser des pourboires aux employés du Club pour les services rendus.

Bateaux du Club et équipement nautique

1. Les voiliers du club et autres équipements nautiques (planches à pagaie, kayaks, canoës, etc.) ne peuvent être utilisés par personne sans autorisation préalable du personnel approprié du Club.
2. Les bateaux à moteur du Club ne peuvent être utilisés que par des employé(e)s ou, en cas d'urgence, par des membres du Conseil qui sont en mesure d'utiliser le bateau et qui sont en possession d'une carte d'embarcation de plaisance. Les urgences visent à prévenir les blessures corporelles et les dommages aux bateaux ou aux biens.
3. Les gilets de sauvetage et les sifflets doivent être portés lorsqu'on utilise un bateau appartenant au CNLB.

Employé(e)s

1. Aucun membre ou invité ne doit réprimander un employé du Club.
2. Les plaintes concernant la conduite ou l'exécution des fonctions d'un employé du Club doivent être adressées à un gérant du Club ou au directeur général.

Outils et équipement divers du Club

Les petits outils, l'équipement et les fournitures d'atelier servent à réparer et à entretenir la propriété du Club. Ces articles ne sont pas à l'usage du membre à moins d'obtenir la permission d'un employé. Si la permission est obtenue, tous les outils et équipements doivent être retournés par le membre à son espace de stockage désigné.

Aire de pique-nique et barbecue

1. Des barbecues à gaz et des tables de pique-nique sont fournis pour la convenance des membres qui souhaitent cuisiner leurs repas à l'extérieur.
2. Les membres doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent les grils à gaz, éteindre tous les brûleurs et le propane après utilisation et signaler tout équipement qui ne fonctionne pas correctement au bureau d'administration. Les grilles doivent être nettoyées après utilisation.
3. On vous demande de fournir vos propres plats, couverts, serviettes et condiments. Tous les articles non réutilisables doivent être jetés dans des contenants appropriés ou retirés de la propriété du Club.

Cuisine et cantine

1. Seuls le personnel autorisé ou les stagiaires autorisés sont permis dans la cuisine et la cantine.
2. Les membres ne peuvent pas utiliser la cuisine, sauf pour des événements spéciaux. Les invités n'ont pas accès à la cuisine. Les membres qui participent à des événements spéciaux dans la cuisine doivent être supervisés par le personnel autorisé et doivent suivre les mesures sanitaires requises pour la manipulation des aliments.
3. La cantine sera verrouillée lorsque le personnel ne cuisine pas ou ne sert pas de repas. Ceci est nécessaire pour respecter les réglementations de santé et de sécurité et pour maintenir le contrôle des aliments et des condiments.

Autres zones d'accès restreint

1. Le salon et la terrasse à côté du bureau dans le bâtiment administratif sont réservés aux adultes seulement (18 ans et plus). La zone fermée sur le pont du bâtiment principal face aux courts de tennis est également réservée aux adultes.
2. Les salles du deuxième étage du bâtiment administratif sont réservées aux employé(e)s seulement, avec la permission de la direction.
3. La salle de « tennis » à côté de la scène dans le hall principal est réservée aux employé(e)s seulement.

Salles de bains et douches

1. En dehors des heures de bureau, on peut accéder aux toilettes en utilisant le code sur la porte extérieure. Les membres sont priés de veiller à ce que la porte soit fermée et verrouillée après utilisation. Le code peut être obtenu auprès des gérants du Club à leur discrétion.
2. Les fournitures et le matériel de nettoyage dans les salles de bains et le placard de rangement doivent être utilisés dans les salles de bains seulement.

Déchets et recyclage

Veillez-vous assurer que les couvercles des récipients sont fermement fermés après les avoir utilisés.

Buanderie

Le Club ne fournit pas de buanderie aux membres ou aux invités. La laveuse et la sécheuse sont à l'usage du Club seulement.

Approuvée par le conseil d'administration le 5 février 2024